



MAIRIE
42220 COLOMBIER

Procès verbal
Réunion du Conseil Municipal
En séance publique
Du 26 juillet 2016

Présents : Jean-Paul VALLOT – Gérard DEGRAIX – Cyril DUCLOS – Maryline VANEL – Bernadette ORIOL – René ORIOL – Jean-Luc ROUCHOUZE – Ronan ARROUEZ

Absents excusés : Solange CHOUVET – Françoise LE CORNU – André GACHE.

Mr Jean-Paul VALLOT, Maire, ouvre la séance en précisant que Mme LE CORNU et Mme CHOUVET ont respectivement donné pouvoir à M. ORIOL et à M. VALLOT pour les différents votes prévus à la séance.

Ordre du Jour

- Appel d'offre pour la rénovation et l'extension de la salle des fêtes :

L'ensemble des lots proposés ont eu réponses. Après analyse et débats les lots suivants ont été validés par le conseil municipal :

- lot 1 : Maçonnerie : Entreprise SMG-Grirad Frères à BOULIEU retenue à l'unanimité ;
- lot 2 : Charpente ossature Bois : négociation technique et tarifaire à effectuer (vote à l'unanimité) ;
- lot 3 : Etanchéité : Entreprise SUPER à ST GENEST LERPT retenue (9 votes favorables et une abstention) ;
- lot 4 : Menuiserie intérieures et extérieures : Entreprise GENEVRIER à ANDREZIEUX BOUTHEON retenue à l'unanimité ;
- lot 5 : Métallerie : Le conseil a décidé à l'unanimité que le marché était infructueux. La procédure d'appel d'offre est en conséquence relancée sur ce lot.
- lot 6 : Isolation/platrerie : Entreprise SNB à ANNONAY retenue à l'unanimité ;
- lot 7 : Carrelage : Entreprise DESIGN CARRELAGE à SAINT-ETIENNE retenue à l'unanimité avec option carrelage intégral ;
- lot 8 : Plomberie : Entreprise MARRON à SAINT CLAIR LES ANNONAY retenue à l'unanimité ;
- lot 9 : Electricité : Entreprise MARRON à SAINT CLAIR LES ANNONAY retenue à l'unanimité ;
- lot 10 : Chauffage VMC : Entreprise MARRON à SAINT CLAIR LES ANNONAY retenue à l'unanimité ;

- Assainissement Non Collectif (ANC) :

Le conseil municipal a renouvelé à l'unanimité sa confiance dans l'entreprise HOLOCEN et à validé les tarifs proposés :

- 93 € pour un diagnostic ;
- 114 € pour un contrôle avant vente de maison ;
- 74 € pour un contrôle de conception afférent à la création d'un bâtiment neuf ;
- 180 € pour le contrôle de la bonne réalisation et conception de l'ANC.

Cette délibération vaut pour les 2 années à venir.

- Groupement achat des plaques d'adressage :

A l'unanimité le conseil a désigné M. René ORIOL comme délégué titulaire auprès de la CCMP (suppléant Gérard DEGRAIX) s'agissant de l'achat du matériel relatif aux opérations d'adressage réalisées dans la commune. Cette compétence transférée à la CCMP permettra un achat groupé avec une meilleure maîtrise des coûts.

- Plan de gestion des syndicats des 3 rivières:

Le conseil a délibéré à l'unanimité en faveur du plan de gestion et d'intérêt général relatif à l'entretien des berges proposé par le syndicat des 3 rivières.

- Question diverses :

→ Le repas des aînés aura lieu le 07/09 (lieu à définir).

→ L'extension du réseau d'eau est en fonctionnement. L'ensemble des bénéficiaires recevront le règlement d'utilisation et devront très prochainement régler le branchement. Aucun frais d'abonnement ne sera demandé pour 2016.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 15 SEPTEMBRE 2016 à 20 H30.